

ADF J'IS
Mr Tabbagh
Mr Pierre Toureille
Mr Guy Lebesgue
Mme Cécile Paoli
Mr Gallix

.....

À Monsieur François Fillon
Premier Ministre,

Monsieur le Premier Ministre,

Paul Claudel écrivait "Nos actes sont des cris, quand l'écho nous revient, l'écho nous assourdit".

N'y a t-il pas d'écho pour nos enfants ?

Madame Crétin, directrice de la cohésion sociale [75](#) vient d'annoncer par un courrier tout à fait administratif le retrait de son agrément de Jeunesse Populaire à l'association J'Interviendrais qui, depuis 1973, accueille en séjours de vacances et en séjours de répit des enfants, des adolescents et de jeunes adultes autistes (l'œuvre s'est donné pour règle de ne pas fixer de limite d'âge pour les enfants qu'elle a accueillis).

Ce qui signifie - entre autres - que l'association perd son statut d'employeur Jeunesse [Education](#) Populaire qui lui permettait de salarier ses encadrants sur une base [forfaitaire](#) par 24 h et ce, à partir d'avril 2004, date à laquelle l'agrément est devenu caduc.

En clair, l'association ne pourra pas faire face aux dettes générées par ce changement de statut et disparaîtra. Et avec elle 38 années de lutte pour les vacances des enfants autistes.

Depuis des années maintenant nous demandons des solutions pour que J'Interviendrais puisse assurer son activité.

Les extraits cités ci-dessous des divers courriers reçus ces dernières années montrent assez bien l'incohérence des réponses qui ont été faites et l'ignorance du travail réel de l'association, comme s'il ne s'agissait curieusement depuis des années que de nier une activité, alors même que ses 40 années d'existence en prouvent la nécessité.

Dès 2002, l'association des parents s'est mobilisée, alertée par un rapport de l'IGAS qui omettait pour nous l'essentiel : la qualité du projet et de l'accueil de nos enfants, témoins les courriers ci-dessous.

De Ministère en Ministère, les courriers administratifs et contradictoires se sont succédé, avec en filigrane une réalité : **le déni du droit de nos enfants à des vacances.**

Le deuxième volet du travail de l'association, les séjours de répit qui permettent plus concrètement d'accueillir toute l'année pour des périodes répétées des enfants en rupture de prise en charge ou en difficulté dans leur centre, ne semble exister qu'aux yeux de l'Aide Sociale à l'Enfance qui confie régulièrement ses enfants à J'Interviendrais. Ces mêmes enfants qui partent, en bien plus grand nombre, en séjours d'hiver ou d'été.

Quelle langue faut-il parler pour qu'une oreille entende que les enfants dont il s'agit sont ceux qualifiés "d'exclus parmi les exclus" par le jugement de mars 2004 du Conseil de l'Europe ?

Les rares responsables qui aient pris la peine de se rendre sur place pendant toutes ces années : Madame Audi, détachée par le Ministère des Affaires Sociales, malheureusement partie en retraite, ou Mr Bouakkaz, Conseiller du Maire de Paris, ont l'un et l'autre pris faits et causes pour l'association lorsqu'ils ont mesuré la pertinence et la force de son projet.

Monsieur J-F. Chossy, député de la Loire, a inlassablement défendu J'Interviendrais.

Que nous reste t-il ? Internet ? La Presse ? Une grève de la faim ?

Un agrément rétroactif doit coûte que coûte être accordé à J'Interviendrais et de vraies solutions trouvées.

Certains parents ont une dette envers J'Interviendrais qui les a littéralement sauvés à un moment de leur vie mais la société française en a une aussi, pour ce que l'association a fait en silence, sans autres moyens qu'un intense dévouement.

Février 2008,

"Ce centre prévoit de recevoir uniquement des enfants autistes"

"Ce projet relève indubitablement des attributions du Ministère de la Santé et des Solidarités."

Frédéric Leffret, Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la vie associative.

2 juin 2008,

Ce dossier fait l'objet d'une étude particulièrement attentive aussi bien de la part des conseillers techniques de mon cabinet et de celui de Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports que des responsables des services.

Depuis un an, des réunions ont été organisées..... afin de faire le point sur les difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre de leur fonctionnement du fait de leur positionnement entre la réglementation sur les colonies de vacances et celle sur les établissements médico-sociaux;

...

Il a été demandé à la DGAS et à la DJS de mener une expertise afin de savoir sous quel statut cette institution peut fonctionner.

Valérie Létard, Secrétaire d'État au Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, des Solidarités et de la Ville.

20 avril 2010,

Soyez assuré que le Ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives a pris connaissance de votre correspondance avec une grande attention et qu'il vous encourage à poursuivre vos actions de soutien en faveur de l'intégration des enfants handicapés mentaux par le biais des séjours de vacances.

Aussi ais-je été chargée de transmettre votre demande au Chef de Cabinet du Préfet du Var et au Directeur de la Caisse d'allocations familiales du Var afin que leurs services examinent de manière attentive votre demande d'agrément.

Brigitte Astruc, Ministère de la jeunesse et des Solidarités actives

30 mai 2011,

Le dossier à nouveau examiné le 26 janvier par le CDJSVA a fait l'objet d'un avis défavorable. Toute nouvelle demande d'agrément JEP qui prendra compte la protection des mineurs selon la réglementation en vigueur, sera instruite et présentée devant les membres du CDJSVA.

Madame Carole Crélin, directrice de la cohésion sociale

Le 10 juillet 2002

ADF J'IS
31 rue Buffon 75005

A Monsieur Arnault,
Direction départementale de l'Indre,
Cité administrative de Châteauroux
36009

A Mme Dermoncourt,
Direction départementale de la
Jeunesse, 6-8 rue Oudinet 75013

Madame,

Au cours de l'Assemblée générale de l'association " J'interviendrais ", du 15 juin 2002, nous avons appris que le stage annuel de formation de 50 heures, auquel prennent part les futurs animateurs chaque année, n'était pas validé.

Parce que nous confions nos enfants depuis des années à " J'interviendrais " précisément en raison de la qualité de l'encadrement et la spécificité de la formation donnée pendant ce stage et au cours des séjours, cela nous paraît injuste et dangereux.

Il nous semble très important au contraire de valoriser l'importance de ce stage et d'une formation dont peu d'organisme qui prennent en charge des autistes en France peuvent se féliciter.

Nous pourrions évoquer une multitude d'exemples très concrets concernant l'apprentissage de l'autonomie, de la propreté, l'initiation aux jeux collectifs et autres.

Le nombre d'étudiants désireux d'y participer montre bien qu'il s'agit là de la transmission d'un vrai savoir et d'une expérience unique.

Nos enfants sont là pour en témoigner, en particulier ceux qui faute d'une structure d'accueil y vivent une à deux semaines par mois.

En espérant qu'une solution puisse être trouvée et que ce stage soit validé, je vous prie d'agréer Madame, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Cécile Paoli, vice-présidente de " Adfj' "

Le 10 janvier 2003,

Copie/lettre envoyée à

Dir.gén. de l'action sociale, Procureur de la République près du Tribunal de grande instance de Châteauroux, Dir. dép. des DDASS, Dir. DDTEFP,DDJS, Préfète de l'Indre, Dir. URSSAFF de Paris.

Prés. Fondation France Télécom et Fondation de France.

AdfJ'Is,

Monsieur le Président,

Nous avons souhaité faire figurer dans le rapport définitif du Contrôle de l'association " J'interviendrais " qui vous a été envoyé, cette lettre, reflet de ce que nous, parents, pensons de René de Michelis, de l'association et de son fonctionnement.

Monsieur Chassine et Monsieur Cambo n'ont pas jugé utile de la joindre au rapport. Je me permets aujourd'hui de vous la faire parvenir.

Nous tenons à dire une nouvelle fois que nous ne sommes pas une clientèle captive bien que les lieux d'accueil pour nos enfants soient rares, mais des parents convaincus par le travail effectué avec nos enfants depuis des années.

Nous ne cessons de nous poser la question de la survie de l'association, et nous devons y donner une vraie réponse car il est inadmissible de voir dans quelles conditions Monsieur René de Michelis se bat quotidiennement au prix d'une immense fatigue et sans aucun salaire pour que les lieux de vie fonctionnent, avec une vraie réussite pourtant...

Dans des moments parfois extrêmement difficiles "J'Interviendrais" offre une alternative qui permet la survie pure de la cellule familiale et nous aimerions que cette chose la soit comprise et entendue par toutes les instances administratives qui se penchent sur le sort de l'association.

Qu'une vraie réflexion commune et positive s'engage et qu'elle prenne en compte tous les acteurs de l'association dont la fondation France Télécom, puisqu'elle soutient ce travail depuis des années même si depuis quelques temps elle le fait différemment.

Seriez-vous prêts à y participer ?

Veillez agréer Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux et reconnaissants.

Le 7 avril 2004,

ADF J'IS
41 rue Buffon
75005

Madame Bonnet-Galzy,

Je vous remercie de la réunion que vous avez présidée hier, suites au rapport IGAS/IGJS 2002-085 nous concernant.

Nous sommes convaincus que nommer un administrateur ne peut qu'être utile à l'oeuvre et lui donner les moyens de se structurer efficacement pour les années à venir.

Que cela permettrait aussi à René Demichelis de se recentrer sur l'organisation et l'animation des séjours, la formation et la transmission de son savoir. J'Interviendrais a traité plus de trois mille dossiers en trente ans.

J'ai entendu votre proposition de nous aider à trouver la personne susceptible de faire ce travail. Je sais que ce n'est pas simple. Mais nous vous en serions très reconnaissants.

De notre côté nous explorons les pistes possibles, mais il a été peu aisé de trouver un comptable bénévole, que dire d'un administrateur.

Nous nous mettons aussi en relation avec les représentants des Directions nationales et départementales de la Jeunesse et des sports, et des DDASS de l'Ile de France et de Paris qui participaient à la réunion hier.

J'Interviendrais souhaite ardemment trouver les cadres légaux et administratifs qui lui permettront de travailler sereinement et en accord avec tous les partenaires concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

A Paris le 3 février 2005.

J'Interviendrais
41 rue Buffon
75005 Paris
Tél : 01 43 31 69 30
www.jinterviendrais.com

Adf J'Is,
Association de Défense
des Familles de J'Interviendrais
41 rue Buffon
75005 Paris

A Madame Marie-Laure Montchamp,
Secrétaire d'Etat aux personnes
handicapées,
Ministère de la Santé et de la Protection
Sociale
8 avenue Ségur
75007 Paris

Madame La Ministre,

Je me permets d'attirer une nouvelle fois votre attention sur l'association J'Interviendrais qui organise depuis trente ans des séjours de vacances et de répit pour les enfants et les adolescents autistes et psychotiques.

Par une lettre du 24 janvier 2003 nous avons alerté Mr Mattei, alors Ministre de la Santé et des personnes handicapées, et nous avons été reçus au mois de septembre 2003 par Madame Annick Deveau.

Madame Deveau avait détaché auprès de l'association, Madame Audi qui devait nous donner un projet qui permette d'assurer à l'association des conditions de fonctionnement pérennes.

Madame Audi est venue plusieurs fois au siège, nous lui avons remis tous les éléments nécessaires à l'étude d'un projet, elle a même assisté à un séjour.

Malgré cela nous n'avons pas l'ombre d'une solution pour J'Interviendrais qui survit dans des conditions extrêmement difficiles financièrement et avec une responsabilité écrasante pour son président fondateur René Demichelis.

Pourtant chaque année 180 enfants et adolescents autistes et psychotiques partent avec J'Interviendrais. Un bon nombre d'entre eux lui étant confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'association ne tient que par l'engagement sans faille des animateurs et la tenacité de Mr Demichelis, soutenu dans sa tâche par des bénévoles, dont un certain nombre de parents, très attachés à l'association pour son engagement indéfectible auprès des autistes et la qualité de sa prise en charge.

Au Printemps 2004, nous avons aussi été convoqués par Madame Bonnet-Galzi, directrice de l'IGAS pour les suites d'un rapport qui avait été rendu fin 2002 et qui mettait en lumière les problèmes de fonctionnement de l'association tout en reconnaissant qu'elle ne pouvait être soupçonnée d'enrichissement. Madame Bonnet-Galzi nous avait parlé d'un administrateur bénévole et nous n'avons jamais eu de nouvelle.

En 2004, pour financer les travaux de remise aux normes de la Maison de Falaise, fermée depuis deux ans, nous avons sollicité la Fondation France Télécom et obtenu une aide, et nous avons organisé une soirée au Cabaret Sauvage pour récolter des fonds. Cela nous a permis de réouvrir cette maison qui accueille de nouveau les enfants mais le même problème se pose à Pruniers où la maison mère a un besoin urgent de travaux. L'association n'en a pas les moyens.

Nous peinons à assurer les salaires des quatre emploi-jeunes permanents de J'Interviendrais et nous ne pouvons assurer un salaire de comptable. La comptabilité est assurée par un comptable bénévole qui a prolongé son assistance pour ne pas nous mettre en difficulté mais le travail exigé est celui d'un poste à temps plein.

La situation de précarité de l'association est totalement inadmissible au regard des services qu'elle rend en accueillant des enfants dont certains sont très gravement atteints.

Le projet de J'Interviendrais alors qu'il existe depuis trente ans reste extrêmement novateur puisque les enfants sont pris en charge en micro-structures avec une tierce-personne par enfant.

En travaillant avec des autistes de toute la France, en assurant la formation des animateurs. J'Interviendrais offre un projet unique en France qui devrait au contraire se développer aussi bien pour les séjours de vacances que pour les séjours de répit.

La réalité en est tout autre et sa survie est menacée.

Qu'advient-il des enfants et des adolescents ? Voire des adultes puisque J'Interviendrais suit ses autistes tant qu'ils le souhaitent ? Nous accueillons par exemple une jeune femme née en 1967 et qui avait effectué son premier séjour à l'âge de dix ans.

Nous n'avons eu pour seule aide en 2004, hormis celle de la Fondation France Télécom pour la maison de Falaise, qu'une subvention de la DASES de Paris de 14 000 €. Elle nous a permis de combler le manque à percevoir des familles sur les séjours de l'été pour cause de prix de journée insuffisant.

J'Interviendrais refuse d'alourdir encore les charges des familles en augmentant ce prix de journée déjà prohibitif.

Nous ne pouvons pas continuer dans de telles conditions et Monsieur Demichelis qui a consacré trente années de sa vie pour les autistes ne peut pas dans le climat social d'aujourd'hui endosser des responsabilités morales et financières telles.

Je vous prie instamment de bien vouloir nous accorder un entretien pour qu'une aide au moins provisoire puisse nous soulager.

Il y a peu de lieux en [France](#) qui reçoivent nos enfants avec une telle rigueur et un telle enthousiasme.

Je vous prie d'agréer Madame La Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux et les plus sincères.

Cécile Paoli, vice-présidente de l'Association de Défense des Familles de J'Interviendrais.

De: Cécile Paoli

Date: 11 février 2005 13:44:39 GMT+01:00

À: BLUM Pascal

Objet: Association J'Interviendrais

Monsieur Blum,

Je me permets de revenir vers vous pour l'Association J'Interviendrais qui organise des séjours de vacances et de répit pour des enfants et des adolescents autistes et psychotiques.

Nous rencontrons toujours de grandes difficultés aussi bien en ce qui concerne la déclaration des séjours que la validation de nos stages pour les animateurs en raison des effectifs de nos séjours (Nous ne travaillons qu'en micro-structures).

Nous aimerions vous rencontrer afin d'en parler avec vous.

Madame Audi du Ministère de la Santé et des Affaires sociales souhaiterait aussi être présente.

Pourriez-vous nous recevoir ? Je sais que votre emploi du temps est chargé.

Très sincèrement

Cécile Paoli

vice-présidente de l'Association de Défense des Familles de J'Interviendrais

J'Interviendrais
41 rue Buffon 75005 Paris
Tél : 01 43 31 69 30
jinterviendrais.com

Paris, le 3 Avril 2011

À Madame Carole CRETIN,
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
5 rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15

RAR : 1 A 053 124 4173 2

Madame la Directrice,

Nous vous remercions d'avoir apporté une réponse aux requêtes que nous n'avons cessé de faire depuis 2005.

Je vous prie de trouver ci-joint, en réponse, un exemple des travers auxquels notre association a échappé jusqu'ici (Faits divers Eguzon, déc. 2010), travers incontournables en l'état actuel de la réglementation en matière d'accueil de mineurs très fortement handicapés : « *la Loi permet à des jeunes titulaires d'un simple BAFA d'encadrer ce type de séjours.* », DDJS 36.

Vous êtes cosignataire de notre dernière inspection de l'IGAS-IGJS de novembre 2002 (2002 085) où était mis en cause le cadre réglementaire actuel : « recherche d'une procédure d'agrément spécifique » (p.54) et où était évoquée la nécessité de rétablir notre habilitation BAFA perdue en 1987.

Suite à cette double inspection générale, un travail a été engagé entre la DGAS et la DDASS de l'Indre, un projet a été déposé par la DDASS en CROSMS en 2006, sans succès. C'est sur la base de ce rapport (loi de 2004) que nous fonctionnons actuellement sous une habilitation médico-sociale. La DDASS a exigé entre autres, la création d'un poste à mi-temps de psychiatre référent.

Par ailleurs, nous avons requis du Ministre de la Jeunesse l'habilitation à dispenser des formations BAFA-BAFD médico-sociales et la création d'une nouvelle unité de formation. Sans agrément d'éducation populaire, cette habilitation semble peu probable.

Je vous prie de trouver également la lettre reçue par le Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives en avril 2010, qui appelle à un examen attentif de notre demande

d'agrément, faisant fi des rapports transmis (rapports contestables et contestés, de toute façon insuffisants, pour justifier un refus d'agrément).

Le rapport d'inspection régulière d'un séjour de la DDJS du Var - alors même que la composition et le nombre de jeunes dans ce séjour n'imposaient pas sa déclaration - vous a été transmis le 12 mai 2009. La commission a ajourné sa décision au 30 juin 2009, dans l'attente des conclusions de l'enquête administrative (dont vous disposiez déjà) et nous les oppose aujourd'hui, deux ans plus tard, comme motif du refus d'agrément. Pourquoi ? (Par un courrier du 26 février 2009, vous faites état de l'ouverture d'une enquête administrative, au sujet de la dent cassée d'un jeune, enquête où, à ce jour, la responsabilité de l'association n'a pas été retenue.)

Votre lettre attendue depuis 2008, entachée d'un délai irrecevable de 4 ans ne saurait constituer une juste motivation pour un refus d'agrément au regard de l'ensemble de l'activité de l'association.

Il ne semble pas que des associations de personnes handicapées siègent au CDJSVA, ou des personnes avisées des problèmes du handicap et de l'autisme en particulier.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Président Fondateur – René DEMICHELIS

Le 2 avril 2011

ADF J'IS

Madame la Directrice,

Nous sommes parents d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et d'adultes autistes. Certains de nous envoient leur enfant avec l'association J'Interviendrais depuis quarante ans.

Nous avons pour beaucoup été appelés à militer pour J'Interviendrais qui a parfois été le seul centre d'accueil de nos enfants et nous a "sauvé la vie".

Avec le temps, nous avons aujourd'hui une idée assez claire de la contradiction entre les textes et l'activité de J'Interviendrais.

Nous avons appris par votre lettre du 29 mars 2011, que la CDJSVA a refusé de donner un agrément d'éducation populaire à J'Interviendrais.

Il n'est plus possible qu'un travail d'une telle qualité, soit entravé sans relâche par des vides juridiques, administratifs ou autres et une méconnaissance du travail réel de l'association.

Depuis des années revient régulièrement le problème de l'Agrément.

D'un Ministère à l'autre, une lettre promet un soutien, une autre suit et désavoue. DDASS, DGAS, Ministères, le dossier est renvoyé d'une instance à l'autre, chacun se réfugiant derrière les vides des lois successives.

Pendant ce temps, le travail continue, sous la menace perpétuelle pour nos enfants et pour nous, d'une cessation d'activité de l'association.

Nous, parents, savons, que chaque année a lieu un stage de 50 heures, incontournable si l'on choisit de travailler avec J'Is, auquel participent des spécialistes de l'autisme tel Howard Buten ou Pierre Toureille, mais aussi des anciens de J'Interviendrais qui viennent transmettre leur savoir. La transmission du savoir est le socle du travail de J'Interviendrais. Un animateur débutant sera encadré par un responsable confirmé et le deviendra à son tour.

Le choix qui est fait de recruter des animateurs parmi les stagiaires universitaires est un choix qui a prouvé avec le temps sa pertinence. Sans doute faut-il se demander ce que sont devenus les ex-animateurs ou permanents de J'Interviendrais. Combien travaillent dans des IME, des MAS avec ce bagage unique de leur expérience du lieu de vie ?

Dans votre lettre, vous faites référence à un micro-séjour encadré par un directeur "sans BAFED", quand celui-ci est titulaire d'un DESS de psycho et que sa coresponsable est stagiaire universitaire, en fin de formation d'éducatrice spécialisée. L'un et l'autre actifs depuis cinq ans à l'association.

Quel parent choisira de confier son enfant à un titulaire du BAFA, plutôt qu'à eux ?

Concrètement, ajouter à un cursus universitaire et à un engagement auprès des personnes autistes (c'est avant tout d'engagement qu'il s'agit) une formation d'obtention du BAFA et du BAFED, même si de nombreux d'intervenants de J'Interviendrais l'ont fait, n'est pas toujours facile.

Pourquoi, les demandes d'agrément du stage ont-elles été refusées ? Pourquoi ne pas valider une pratique qui a fait ses preuves et exiger une formation générale qui n'intègre pas les soins spécifiques à nos enfants ?

Pourquoi ces stages ne sont-ils pas validés par l'administration, mais l'ont été par les instances judiciaires lorsque le problème s'est posé ?

Nous, parents, connaissons la diversité des lieux d'accueil de J'Interviendrais : la maison magnifique de Falaise, l'Ecole colorée de Pruniers et les locations de sud, Bormes les Mimosas, le Verdon...

Nous avons tous œuvré à un moment ou à un autre pour que les propriétés de J'Is soient rénovés.

Nous connaissons nos enfants ! Bien sûr qu'il faut des moyens pour maintenir les lieux en état ! Il en faudrait plus encore. Mais ce qui était vrai, il y a dix ans, ne l'est plus. Les maisons de J'Is sont aux normes; Les Amis d'Arthur, la Fondation Orange, entre autres, y contribuent.

Mr Demichelis, Président de J'Interviendrais, n'a de cesse de penser à ce qui peut faire avancer nos enfants. C'est une vision d'ensemble de leurs besoins sur une observation de quarante ans.

Connaissez-vous le fonctionnement de la journée et ce en quoi il peut rassurer nos enfants ? Connaissez-vous les veillées et le matériel utilisé ? Avez-vous vu les mini voitures électriques de Pruniers ? Avez-vous vu les jeunes en vélos ? Combien connaissez-vous d'autistes qui font du vélo ?

Cela ne vous dit rien si vous n'êtes pas parent et tout si vous l'êtes.

Combien de fois nous faudra-t-il redire que l'administration française ne peut pas d'un côté désavouer le travail d'une association, lui mettre des bâtons dans les roues au lieu de l'épauler, tout en lui confiant les plus exclus de ses enfants autistes par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Où est l'administrateur judiciaire que préconisait l'IGAS en 2001 et qui ne s'est jamais présenté, alors que J'Interviendrais a mis tout en oeuvre pour pallier aux problèmes soulevés ? (Nomination d'un psychiatre référent au sein de l'association, création d'un poste de régisseur, et cetera...)

J'Interviendrais n'est pas une secte et nous des familles aveugles et inconscientes.

Ce que fait l'œuvre pour les personnes autistes et leurs familles ne peut plus être l'objet de menaces pour sa survie mais au contraire d'un engagement de tous pour l'élaboration d'un cadre qui soit enfin adapté, respectueux de l'originalité et de la pertinence de son projet.

Nous faudra-t-il manifester sous vos fenêtres avec nos enfants, afin que vous nous entendiez ?

Le 9 avril 2011,

Monsieur le Ministre Xavier Bertrand,
Ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
127 rue de Grenelle,
75007 Paris

Objet : Séjours de répit et de vacances pour enfants autistes

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la lettre des parents de J'Interviendrais à Madame Créatin, directrice de la cohésion sociale.

Malgré les assurances que le Cabinet de Madame Valérie LETARD nous avait données, la rencontre entre votre Ministère et le Ministère de la Jeunesse n'a jamais eu lieu.

Nous sommes dans une impasse.

Avec la perte de l'agrément d'éducation populaire, nous perdons le bénéfice du calcul forfaitaire des cotisations sociales.

C'est inenvisageable eu égard aux difficultés financières rencontrées par les familles pour couvrir les frais de séjours et nous place dans une situation critique au regard de l'URSSAF.

Nous demandons en urgence votre aide.

Nous vous prions de croire Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Le Président Fondateur – René DEMICHELIS

Le 1er juin 2011.

Association des parents de J'Interviendrais,
41 rue Buffon 75005 Paris

Pierre Toureille
Pro Aid Autisme
pierretoureille@yahoo.fr
Cécile Paoli,

À Madame Jeannette Bougrab,
Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et
de la Vie associative

Madame la Ministre,

L'emploi du temps d'un parent autiste n'a quelquefois rien à envier à celui d'un ministre, pour bien d'autres raisons évidemment.

Si Mr Toureille et moi-même nous sommes présentés ce matin au formidable colloque dont vous avez eu l'initiative c'est parce que l'été des enfants et des jeunes autistes de J'Interviendrais est en jeu et l'avenir même de l'association.

Nous cherchions à vous rencontrer et nous vous avons aussi entendue.

En écoutant vos paroles et celles de Luc Ferry, il nous a semblé plus pertinent que jamais de nous adresser à vous.

Toutes les valeurs que porte votre discours sont dans J'Interviendrais.

Vous avez parlé *d'engagement et de déconstruire les fausses idées sur la jeunesse.*

Les jeunes encadrants de J'Interviendrais en sont l'exemple. Ils rejoignent en tout point le projet du Service civique. Ils prennent en charge en séjours de vacances ou de rupture des enfants et des adolescents autistes, les héritiers de *ces jeunes les plus défavorisés* dont vous avez parlé, cette population qualifiée "d'exclus parmi les exclus" par le jugement de mars 2004 du Conseil de l'Europe.

"La culture de l'autre, se donner les moyens d'espérer, renverser les déterminismes sociaux et refuser l'impuissance face aux inégalités et à l'injustice", tous ces jeunes le font

depuis des années, avec cette *transmission des anciens jeunes aux nouveaux jeunes* dont a parlé Martin Hirsch.

C'est un engagement concret que nous avons observé, nous, parents, accompagnant nos enfants sur les quais de gare, regardant les photos de leurs séjours, de leurs sorties, de leurs veillées, lisant leurs comptes-rendus.

Militants malgré nous de la cause de l'autisme nous les avons admirés de l'enthousiasme, de la joie et de la rigueur qu'ils mettent au service de nos enfants mais aussi au service des enfants autistes de l'Aide Sociale à l'Enfance, Petits Poucets du 21^{ème} siècle, où *l'on n'abandonne plus ses enfants* dit Luc Ferry, mais où tant d'autistes sont abandonnés.

Depuis plus de trente ans, le statut de J'Interviendrais oscille entre la Jeunesse et les Sports et le secteur médico-social. Les textes ne trouvent pas de cadre pour une activité reconnue par tous comme incontournable.

Aidez-nous. Ce partage de jeunesse n'a rien à voir avec l'encadrement médico-social. Les études et le bagage de J'Interviendrais y porteront les jeunes encadrants, mais le temps de J'Interviendrais est celui de la Jeunesse et des Sports.

Pour nos enfants c'est un droit.

Nous aider, c'est :

- Accorder un Agrément, même provisoire, pour cet été et assurer la sécurité des séjours ;
- Engager une réflexion sur les financements des séjours de vacances et de rupture, les distinguer les uns des autres ;
- Reconnaître enfin la formation ;
- Aboutir à une solution pérenne pour que le travail de l'Oeuvre puisse être assuré dans les meilleures conditions ;
- Oublier les conflits avec René Demichelis, Président de l'Oeuvre, qui a vu les gouvernements et les promesses se succéder et a porté à bout de bras, avec un caractère entier - tout le monde le sait – mais un désintéressement total, un projet d'exception.

Nos enfants ne seront jamais *Maîtres de leur destin*. René Demichelis a voulu pour eux des maisons vivantes et chaleureuses, des ballades, des jeux, des tentes, de la musique et en filigrane une observation clinique et une réflexion continues.

Nous nous battons pour tout cela.

Merci de nous avoir accueilli si gentiment alors que vous arriviez à peine à la Sorbonne.

Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux et les plus sincères.

Cécile Paoli et Pierre Toureille
pour les parents d'ADF J'IS

ADF J'IS
31, rue Buffon
75005 PARIS

À Madame Crétin,
Direction départementale de la cohésion sociale
Pôle politique de la ville, égalité des chances et
vie associative,
Mission Vie Associative et Éducation populaire

RAR- 1A 053 124 4174 9

Le 21 juin 2011,

Madame Crétin,

Nous avons bien reçu votre lettre du 30 mai 2011.

Pouvez-vous nous donner la liste des éléments précis qui permettraient à J'Interviendrais de retrouver son agrément ?

Le seul élément à notre connaissance est l'enquête administrative de la DRDJS dont vous faites état qui signale principalement l'encadrement d'un séjour de 7 enfants par un directeur de séjour, titulaire d'un DESS de psycho-pathologie, mais "non titulaire d'un BAFA".

Ce problème est récurrent. Il est concrètement difficile de trouver des encadrants qui aient à la fois le bagage universitaire et humain qu'exige l'accompagnement de nos enfants et un BAFA. Nous donnons une absolue priorité aux stagiaires universitaires visant à se professionnaliser dans l'accompagnement de nos enfants car ils sont de toute évidence plus aptes à assurer la sécurité des enfants, sous toutes ses formes.

Nous vous avons interpellé à ce sujet, ainsi que vos prédécesseurs, et demandé à diverses reprises de reconnaître la formation annuelle assurée par J'Interviendrais.

Une nouvelle fois, J'Interviendrais vous convie ou toute personne de votre cabinet à participer à la formation annuelle, ne serait-ce qu'une simple visite. Elle se tient à Pruniers, dans l'Indre du samedi 25 juin au 2 juillet et permettrait de mieux comprendre la spécificité de l'encadrement des vacances de nos enfants, adolescents et jeunes autistes.

Au cours de cette formation, la Fondation Orange, partenaire de longue date de J'Interviendrais viendra remettre un chèque de 25.000€ pour les travaux de rénovation du Presbytère et l'installation de la géothermie à l'école, au moment même où, avec le retrait d'Agrément et la perte de son statut d'employeur Jeunesse Populaire depuis d'avril 2004, date à laquelle l'agrément est devenu caduc, **l'association s'apprête à faire face aux dettes**

générées par ce changement de statut, qui ne pourront qu'entraîner sa disparition et avec elle 38 années de lutte pour les vacances des enfants autistes.

Qu'en est-il de la Circulaire interministérielle n° 2005-124 du 8 mars 2005 dont nous joignons ici quelques extraits ? Où en sont les nécessaires adaptations de la réglementation pour permettre la non-discrimination des enfants autistes et le respect de leur droit à des vacances ?

Dans l'attente de vous lire au plus vite, la situation étant critique pour l'association et les séjours des enfants cet été, nous vous prions d'agréer Madame, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

P/o : Mme Cécile PAOLI - ADF j'Is
Pierre BARBERON (Comptable -bénévole)

Extraits de la Circulaire interministérielle n° 2005-124 du 8 mars 2005 :

II - Promouvoir la mise en œuvre de réponses adaptées aux besoins des personnes et de leur famille

II.3 Développer, diversifier et articuler l'offre d'éducation et d'accompagnement en direction des personnes et de leur famille

La question de la spécificité des services et établissements pour personnes autistes est régulièrement soulevée (rapport de J.-F. Chossy). Si certains enfants, adolescents ou adultes autistes peuvent bénéficier d'un accueil dans des groupes non spécifiques, ce qu'il convient d'étudier au cas par cas, il en est beaucoup qui nécessitent un cadre spécifique qu'il s'agisse de la mise en œuvre du projet individuel ou des nécessités d'encadrement. En effet, le projet éducatif adapté à une personne autiste n'est pas seulement particulier ; il peut même apparaître à certains égards en décalage avec les projets habituellement mis en œuvre en établissement médico-social, car il n'est pas possible ou très difficile de le fonder sur les interactions sociales classiques et la communication.

L'action conduite vise notamment à : accompagner le montage et le développement des projets de structures pour les personnes autistes. Les associations, singulièrement les plus petites qui interviennent souvent dans le secteur de l'autisme, rencontrent des difficultés dans les démarches entourant leurs projets de même qu'ultérieurement dans leur gestion.

développer les formules de vacances et de loisirs, qui, d'une part, offrent des modes de participation sociale diversifiés aux personnes concernées tout en leur apportant des moments de détente et un enrichissement culturel, et, d'autre part, permettent aux familles de maintenir leur propre vie sociale. Ces séjours de vacances peuvent nécessiter un accompagnement individualisé dans le cadre de séjours de vacances ordinaires ou un accompagnement particulier dans les centres de vacances spécialisés. Dans ce dernier cas, la mise en place de projets individualisés avec un accompagnement intensif par des personnes formées peut justifier un classement et un financement au titre des dispositions susvisées relatives à l'accueil temporaire ;

développer des formes nouvelles d'accompagnement des enfants, des adolescents et des adultes.

encourager, tant pour les enfants et adolescents que pour les adultes, la création de petites structures bien implantées dans la communauté ou d'unités spécifiques au sein de structures accueillant un public plus large, dotées d'un personnel suffisant. Le renforcement de l'encadrement peut aussi s'accompagner d'une politique de rotation des personnels afin de favoriser la formation et d'éviter les phénomènes d'épuisement ("burn out") tout en restant compatible avec la qualité de l'accompagnement effectué. Les difficultés de gestion, souvent prêtées aux petites structures, peuvent être partiellement surmontées en privilégiant les projets dont la gestion serait assurée dans le cadre d'une structure plus large et préexistante ;

permettre aux structures accueillant individuellement des enfants, adolescents ou adultes autistes de se doter des moyens nécessaires pour leur apporter un service adapté : notamment la possibilité d'une prise en charge individuelle en tant que de besoin (renforcement du personnel, aménagements des locaux) ;